



# Feuille de Match



Règlement Intérieur du « CR BRETAGNE PJP » - Feuille de Match CRC

## Championnat Régional par Équipe des Clubs - Bretagne



Fédération Française Pétanque & Jeu Provençal - FFPJP, 13 rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Ligue Bretagne PJP, 2 rue Jean-Claude Jegat, 56300 PONTIVY

**Valeur des parties : Tête à Tête = 2 pts / Doublette = 4 pts / Triplettes = 6 pts**

Comité Régional de Bretagne

Division :

Groupe :

Date :

Lieu :

**A** Equipe n° :

**A**

Club :

CAPITAINE / COACH

NOM + Prénom

n° licence

**B** Equipe n° :

**B**

Club :

CAPITAINE / COACH

NOM + Prénom

n° licence

**A** Composition Equipe **A**

NOM + Prénom

n° licence

\*

n°

1

2

3

4

5

6

7

8

**B** Composition Equipe **B**

NOM + Prénom

n° licence

\*

\* contrôle licences sur le fichier excel fourni par la Ligue Bretagne. Ce fichier permet de vérifier la validité des licences et détecte les éventuels mutés extérieurs.

\* Si un joueur se présente sans sa licence et après les vérifications d'usage (voir article A4 du règlement administratif et sportif de la FFPJP), il devra s'acquitter d'une amende de 10€ s'il veut jouer, amende perçue par le club, notée sur la feuille de match et envoyée avec le reçu au Comité Régional de Bretagne

DÉLÉGUÉ

NOM + Prénom

n° licence

ARBITRE

NOM + Prénom

n° licence

**En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)**

**En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé sous 48 H. au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée.**

Commission du Comité Régional Bretagne PJP - Championnat régional des Clubs

Président : CD35 Joseph DERENNES 06 37 02 97 23 - j.derennes@petanque.fr

Suppléants : CD29 Patrice NÉDÉLEC 06 98 86 49 43 - nedelec.patrice29@free.fr

CD56 Régis STEPHANT 06 85 61 743 38 - postmaster@petanque-morbihan

CD22 Étienne SYMONEAUX 06 74 49 29 73 - etienne.symoneaux@gmail.com



A Club de : A

n°	NOM - Prénom	SCORE	PTS
1			2 - 0
2			2 - 0
3			2 - 0
4			2 - 0
5			2 - 0
6			2 - 0
Sous TOTAL PTS >			

contre

contre

contre

contre

contre

contre

1			4 - 0
2			4 - 0
1			4 - 0
2			4 - 0
1			4 - 0
2			4 - 0
Joueur remplacé n° 1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n° 2 :			
Joueur remplaçant n° 2 :			
Sous TOTAL PTS >			

contre

contre

contre

1			6 - 0
2			6 - 0
3			6 - 0
1			6 - 0
2			6 - 0
3			6 - 0
Joueur remplacé n° 1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n° 2 :			
Joueur remplaçant n° 2 :			
Sous TOTAL PTS >			

contre

contre

Équipe &gt; A TOTAL GÉNÉRAL PTS &gt;

B Club de : B

n°	NOM - Prénom	SCORE	PTS
1			0 - 2
2			0 - 2
3			0 - 2
4			0 - 2
5			0 - 2
6			0 - 2
Sous TOTAL PTS >			

TÊTES à TÊTES

1			0 - 4
2			0 - 4
1			0 - 4
2			0 - 4
1			0 - 4
2			0 - 4
Joueur remplacé n° 1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n° 2 :			
Joueur remplaçant n° 2 :			
Sous TOTAL PTS >			

DOUBLETES

1			0 - 6
2			0 - 6
3			0 - 6
1			0 - 6
2			0 - 6
3			0 - 6
Joueur remplacé n° 1 :			
Joueur remplaçant n° 1 :			
Joueur remplacé n° 2 :			
Joueur remplaçant n° 2 :			
Sous TOTAL PTS >			

TRIPLETES

Équipe &gt; B TOTAL GÉNÉRAL PTS &gt;

Gagnante : Equipe \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_ du Club de \_\_\_\_\_ Match Nul

Perdante : Equipe \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_ du Club de \_\_\_\_\_

Signature Capitaine Equipe A

Signature de l'Arbitre

Signature Capitaine Equipe B

Réserves :

**En cas d'incident, Contacter le Délégué Officiel (ou l'Arbitre si pas de Délégué Officiel)***En cas de réclamation, le Délégué Officiel (ou l'arbitre) transmet un rapport détaillé dans les 48 heures au Comité de Pilotage pour qu'elle soit traitée*

Dès le lendemain, le club organisateur adresse par courrier les feuilles de matches au référent CRC, à savoir :

Joseph DERENNES – 53 rue de Clairville – 35510 CESSON SÉVIGNÉ